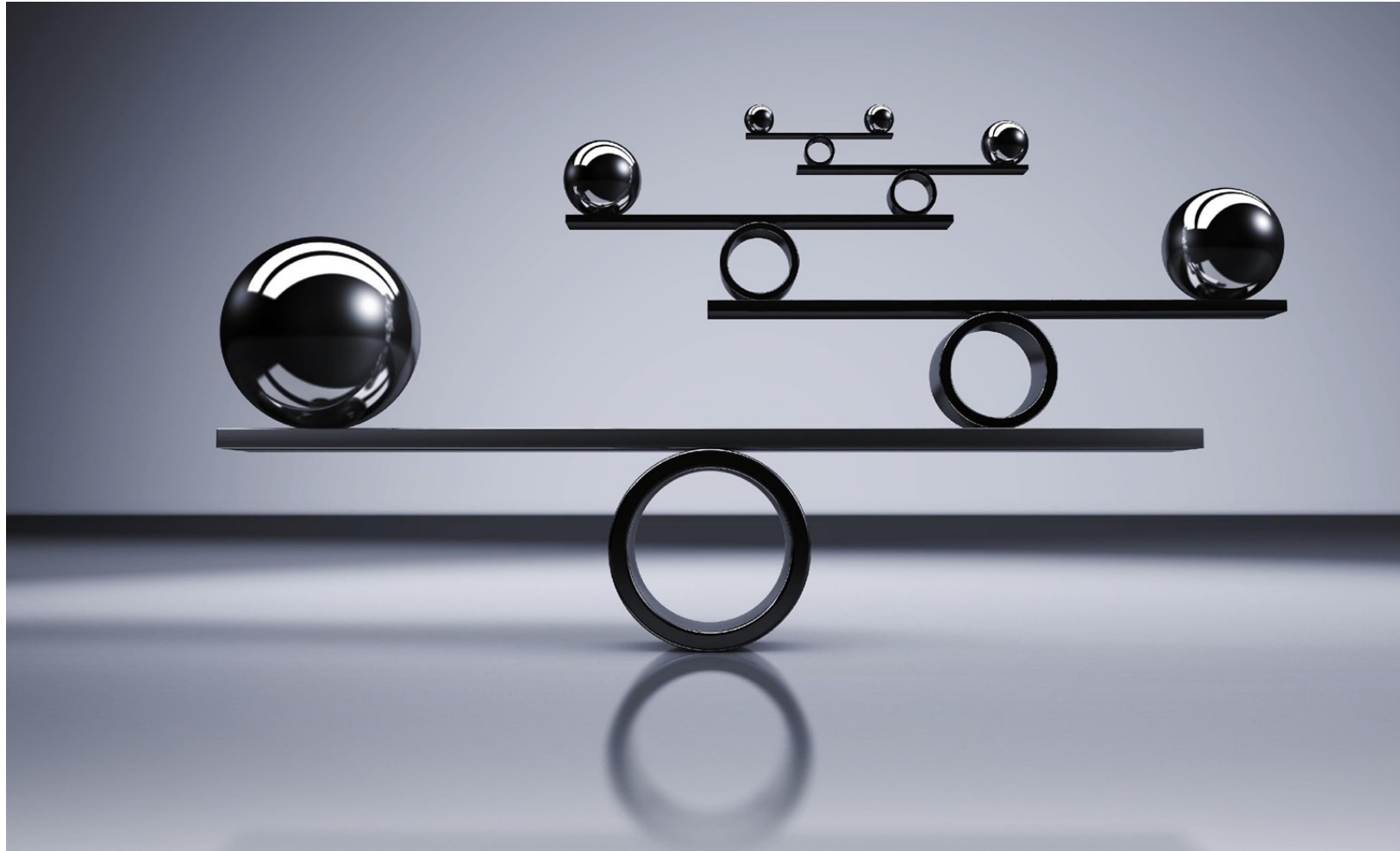


FLASH : Auto-Facturation



Introduction et définition

Introduction :

Mandat de facturation

Un vendeur peut donner mandat à un tiers pour réaliser sa facturation.
Ce mandat prend la forme d'un contrat signé entre les deux parties.

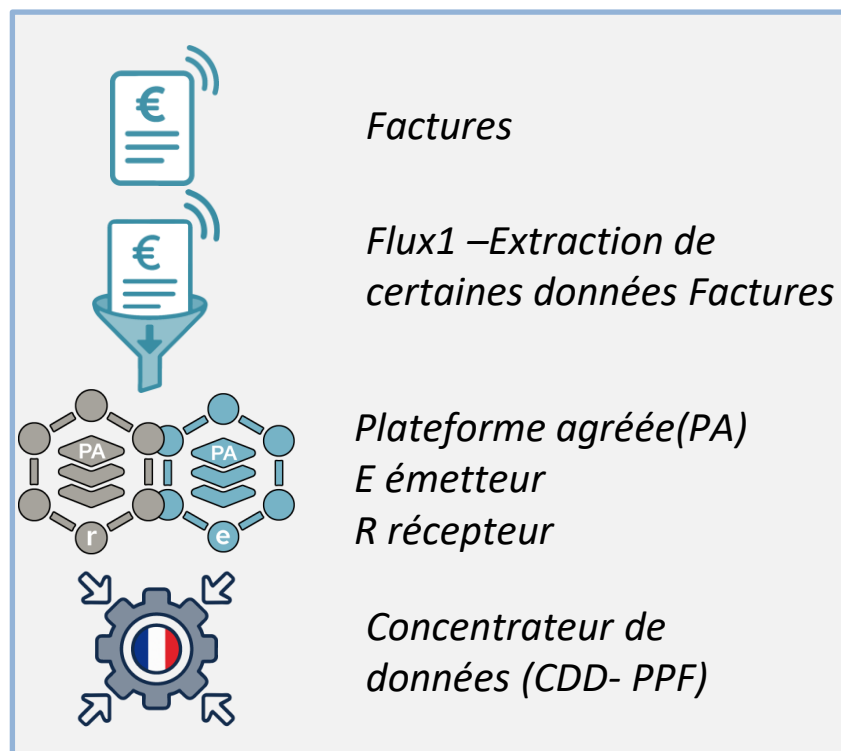
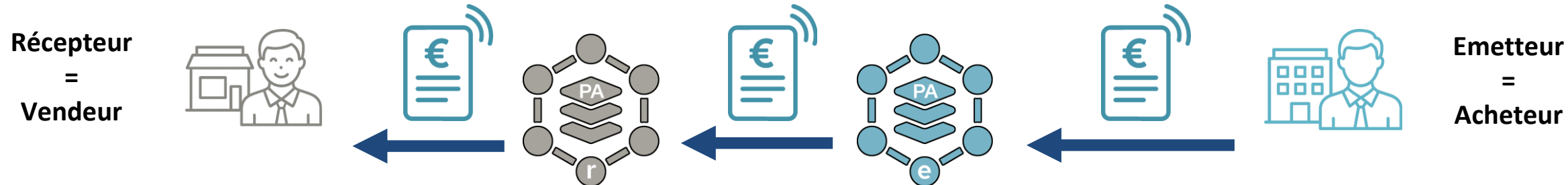
Définition :

Auto-Facturation

L'auto-facturation est un cas particulier du mandat de facturation où le tiers facturant est l'acheteur destinataire de la facture.
Le vendeur transmet les éléments nécessaires à la facturation afin que l'acheteur puisse établir la facture en son nom.

La facture doit porter la mention "Auto-facturation"

Le circuit d'auto-facturation dans la réforme



Dans un schéma d'auto-facturation, l'émetteur de la facture est l'acheteur.

Ce dernier choisit la PA qui transmettra ses factures.

Cela peut tout aussi bien être la PA choisie pour ses flux habituels de réception ou la PA choisie habituellement pour ses flux d'émission.

Dans tous les cas, ce sera la PA émettrice du flux d'auto-facturation qui transmettra le flux 1 à l'administration.

Lisible type d'une auto-facture : données spécifiques

BT-3 : Type de facture = 389
(autofacture) ou 261 si avoir
auto facturé

AUTOFACTURE

1

AUTOFACTURE **AF2026000**
Date : **01/09/2026**
Auto-facture établie par Acheteur au nom et pour le compte du vendeur selon mandat AUT1

AF20260001

BT-1 : Numéro de facture généré par l'acheteur

BG-4: Bloc vendeur ici récepteur avec les identifiants obligatoires (SIREN)

LE VENDEUR
35 rue d'Ici
Code Postal VILLE, FR
SIREN : 987 654 321
TVA intraco vendeur : FRxx987654321

6

LE VENDEUR
35 rue d'Ici
Postal VILLE, FR
SIREN : 987 654 321
TVA intraco vendeur : FRxx987654321
Adresse électronique vendeur : 987654321_Autofact

Adresse électronique vendeur : 987654321_Autofact

BT-34 : Adresse électronique pour l'adressage des factures au vendeur.
Du fait de la particularité du circuit, il est fortement conseillé de lui donner un suffixe.

7

Références
SERVICE EXECUTANT : Achats
N° CONTRAT : ContratAutoFact
N° BON DE COMMANDE : Commande
Références sur la facture
CADRE DE FACTURATION: S1

ACHETEUR
MON ADRESSE LIGNE 1
Buyer line 2, Buyer line 3
06000 MA VILLE, FR
SIREN : 123 456 789
TVA intraco acheteur : FRxx123456789
Adresse électronique Acheteur : 123456789_Autofact

4

3

Auto-facture établie par Acheteur au nom et pour le compte du vendeur selon mandat AUT1

BT-22 : Note mention du mandat de facturation (BT-21==DCL)

ACHETEUR
MON ADRESSE LIGNE 1
Buyer line 2, Buyer line 3
06000 MA VILLE, FR
SIREN : 123 456 789
TVA intraco acheteur : FRxx123456789

BG-7 : Bloc acheteur (ici émetteur) avec les identifiants obligatoires (SIREN)

Adresse électronique Acheteur : 123456789_Autofact

BT-49 : Adresse électronique pour la réception des cycles de vie par l'acheteur
Du fait de la particularité du circuit, il est fortement conseillé de lui donner un suffixe

TVA acquittée sur les encaissements

BT-8 : Code de date d'exigibilité de la TVA (Obligatoire si sur Débits)
traduit en texte sur le lisible

8

# Ligne FACT	# ligne BC CODE ARTICLE	NOM & DESIGNATION	P.U. HT (EUR)	UNIT for P.U.	Qté	Remise (-) Charge (+) (EUR)	TOTAL HT (EUR)	TVA		
1		Prestation - Description	1 500,00	PCE	1,00		1 500,00	20,00%		
Détail TVA (motif si exonération, code E, O, K, AE)							Code	Taux	Base TVA	Montant TVA
							S	20,00%	1 500,00	300,00

TVA acquittée sur les encaissements
Tout retard de paiement engendre une pénalité exigible à compter de la date d'échéance, calculée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal.
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €.
Les règlements reçus avant la date d'échéance ne donneront pas lieu à escompte.
CONDITIONS DE PAIEMENT : PAIEMENT 30 JOURS NET

TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC
1 500,00	300,00	1 800,00

acompte : 0,00

Date d'échéance : **01/10/2026**

NET A PAYER 1 800,00 EUR

VENDEUR SARL au capital de 50 000 EUR - RCS MAVILLE 987654321
35 ma rue a moi, code postal Ville Pays - contact@masociete.fr - www.masociete.fr - N° TVA : FRxx987654321

BT-21-22 : Informations du vendeur (souvent en bas de page)

Bénéficiaire
NOM : LE VENDEUR

MOYEN DE PAIEMENT : VIREMENT
COMPTE : MON COMPTE BANCAIRE
IBAN : FR20 1254 2547 2569 8542 5874 698 - BIC : BIC_MONCOMPTE
REFERENCE AVIS DE PAIEMENT : F20180023BUYER

9

VENDEUR SARL au capital de 50 000 EUR - RCS MAVILLE 987654321
35 ma rue a moi, code postal Ville Pays - contact@masociete.fr - www.masociete.fr - N° TVA : FRxx987654321

Page 1 / 1

En rouge : données obligatoires
En verdâtre : Données obligatoires sous conditions



Gestion Générale de l'auto-facturation

L'auto-facturation est un cas d'usage nécessitant un traitement particulier :

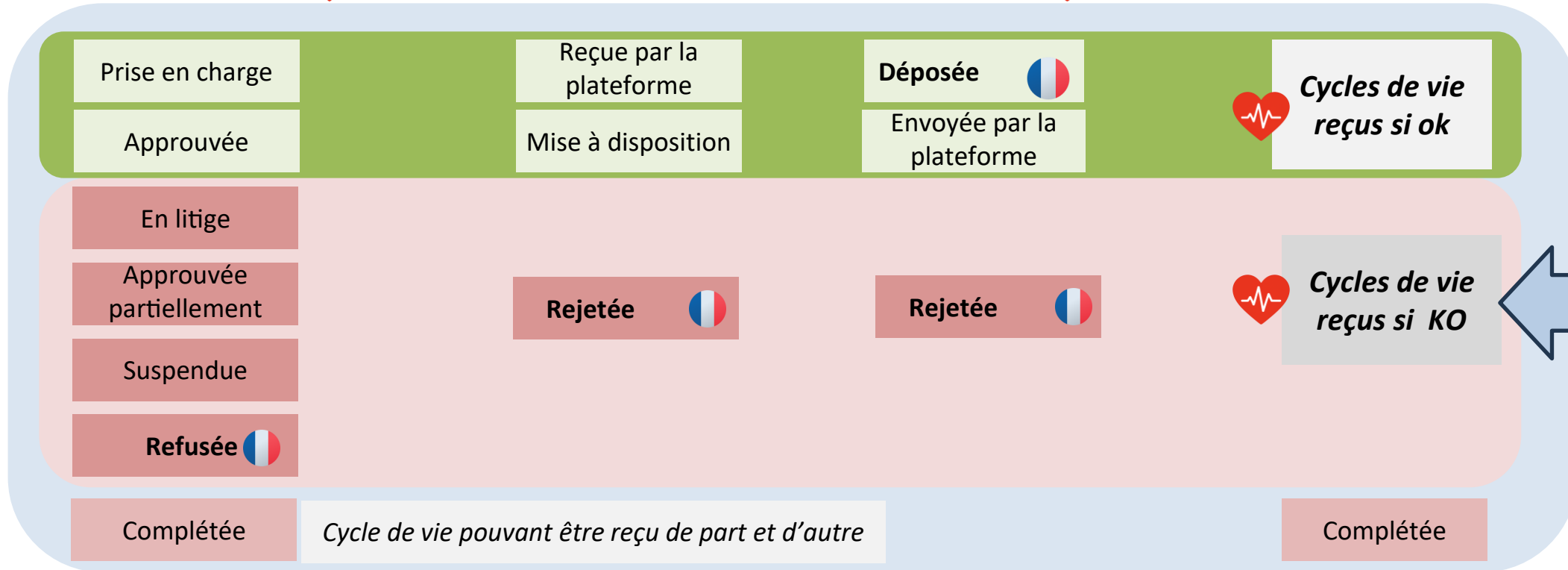
1. C'est bien une facture à l'émission :

- La facture doit être émise par l'acheteur avec toutes les données obligatoires, dont celles relatives au vendeur
- Les données du flux 1 seront extraites en vue de la déclaration à la DGFIP (Via la PA de l'acheteur qui transmettra le flux 1 au CDD-PPF)
- Elle déclenche des retours de cycles de vie, comme la plupart des factures sortantes jusqu'au statut "**Approuvée**"

2. Cela reste une facture d'achat :

- Elle est comptabilisée comme telle
- Son paiement à l'échéance déclenche un statut "**Paiement transmis**", et si le vendeur est en TVA sur l'encaissement, il devra transmettre un statut "**Encaissée**" comme pour toute facture qu'il aurait lui-même transmise

Auto facturation : les acteurs à l'origine des cycles de vie



Les statuts liés à la **gestion commerciale** de la facture sont **inversés par rapport au standard**



Application sur la gestion des statuts

Statuts liés à la gestion commerciale de la facture : statuts inversés par rapport au standard

Les statuts liés à la transmission de la facture.

- C'est ainsi que le statut "**Déposée**" sera apposé par la PA de l'acheteur (émetteur) et transmis à la DGFIP (via le CDD-PPF).
- Les statuts "**Reçue par la plateforme**" et "**Mise à disposition**" seront apposés par la PA du vendeur (récepteur).
- En cas d'échec aux contrôles légaux des PA, le statut "**Rejetée**" sera apposé par l'une ou l'autre des plateformes et transmis à la DGFIP via le CDD-PPF.

Statuts liés au traitement de la facture

Ce sera le vendeur qui émettra les statuts "prise en charge" et "approuvée" en cas d'accord sur la facture adressée.

- Même si le cas de figure sera rare (les données de la facture sont souvent fournies par le vendeur), c'est le vendeur qui pourra apposer un statut "**Suspendue**", "**Approuvée partiellement**", "En litige" ou "**Refusée**".
- Le acheteur mandataire devra adresser un "**Avoir auto-facture**" pour régler un éventuel litige... ou adresser un statut "Complétée" avec des informations ou fichiers complémentaires.

Statuts liés au règlement de la facture

- Le statut "**Paiement transmis**" sera toujours émis par le acheteur, le statut "**Encaissée**" sera toujours transmis par le vendeur.

Pour aller plus loin

AFNOR

[Norme XP Z12-014](#) : Cas d'usage 19B